

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2026-001

**DECISION DU PRESIDENT**  
**N° : DEC-001-2026**

**Objet : RACHAT DES BATTERIES DES KANGOO ZE**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la délibération n°DE-078-2023 du 20 septembre 2023, exécutoire au 26 septembre 2023, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Considérant que les contrats de location des batteries de notre flotte de 5 Renault Kangoo ZE, signés avec l'UGAP le 03/06/2019 sont arrivés à terme le 02/06/2025,

Considérant la possibilité de racheter la valeur résiduelle des batteries (3 465.60 € TTC / batterie) ou de souscrire un nouveau contrat de location (environ 100 € TTC / mois / batterie).

Exposé des motifs :

Les véhicules fonctionnant correctement et les batteries ne présentant aucun signe de faiblesse, il est opportun de racheter la valeur résiduelle des batteries des 5 véhicules suivants :

- FC-159-DS
- FC-142-DS
- FC-188-DS
- FC-137-RB
- FC-375-BP

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

***DECIDE***

**Article 1** : De racheter les batteries des 5 Renault Kangoo ZE auprès de la société « Mobilize Lease & Co », pour un prix unitaire de 3 465.60 € TTC, soit un montant global de 17 328€ TTC.

**Article 2** : De signer les bons de commande fournis par Mobilize Lease & Co.

**Article 3** : De prévoir les crédits au budget 2026.

- 6 JAN. 2026

Fait à NERAC le,

Le Président,

Alain LORENZELLI  




Publié le : - 6 JAN. 2026

Le Président,  
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour

**excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux,  
CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de  
deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.**

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.